



Municipalité de Chesterville
486, rue de l'Accueil
Chesterville (Québec) G0P 1J0

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISME DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS SUIVANTS :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 144-2 N.S. MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 144 N.S. RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'INTÉGRER LE CONCEPT D'ILOT DE CHALEUR ET AUTRES ÉLÉMENTS DE CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 145-4 N.S. MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 145 N.S. AFIN D'INTÉGRER DES ÉLÉMENTS DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DIVERSES DISPOSITIONS

Lors d'une séance publique tenue le **5 février 2024**, le Conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 144-2 N.S. modifiant le Règlement numéro 144 N.S. relatif au plan d'urbanisme afin d'intégrer le concept d'îlot de chaleur et autres éléments de concordance avec le schéma d'aménagement;
- Premier projet de règlement numéro 145-4 N.S. modifiant le règlement de zonage numéro 145 N.S. afin d'intégrer des éléments de concordance au schéma d'aménagement et diverses dispositions.;

Modifications au plan d'urbanisme

Le projet de règlement numéro 144-2 N.S. modifiant le Règlement numéro 144 N.S. relatif au plan d'urbanisme vise à ajouter des orientations de planification portant sur la préservation de l'environnement naturel afin de limiter les conséquences de sa dégradation et portant sur le développement de milieux de vie inclusifs notamment afin de considérer les groupes vulnérables au sein des instruments de planification.

Modifications au règlement de zonage

Ce projet de règlement vise à établir la concordance du règlement de zonage au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska en plus de favoriser le développement des services publics dans la zone C7 du plan de zonage.

Le premier projet de règlement numéro 145-4 N.S. modifiant le règlement de zonage numéro 145 N.S. contient des dispositions propres à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire.

Consultation publique

Une consultation publique aura lieu le **22 février 2024, à 18 heures** au 480, rue de l'Accueil à la salle des sessions (Centre Communautaire). Cette consultation permettra au Conseil d'expliquer les projets de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement peut le faire sur le site Internet de la municipalité au : <https://www.chesterville.net/> ainsi qu'au bureau municipal. Il est aussi possible de demander une copie à la municipalité par courriel au « info@chesterville.net », par la poste au 486, rue de l'Accueil, Chesterville (Québec) G0P 1J0 ou par téléphone au 819 382 2059, du lundi au mardi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et du mercredi au jeudi de 9 h à 12 h.

Donné à Chesterville, ce 6 février 2024

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale de la municipalité de Chesterville, certifie sous déclaration solennelle avoir publié l'avis public ci-joint en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil (bureau municipal et site internet), le 6^e jour de février 2024.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 6 février 2024.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière